

Les classes ATS

Diplômes admis	CPGE 1ère et 2e années	Concours et écoles accessibles
BTS - 2e ou 3e année de LP-BUT <i>secteur industriel</i>	Ingénierie industrielle	<ul style="list-style-type: none"> ● concours ATS (option ingénierie industriel) ● concours LP-BUT/BTS ● Intégration en écoles d'ingénieurs sur dossier et/ou sur épreuves
BTS - 2e ou 3e année de LP-BUT <i>secteur du bâtiment et des travaux publics</i>	Génie civil	<ul style="list-style-type: none"> ● concours ATS (option génie civil)
BTS - BTSA - BTSM - 2e ou 3e année de LP-BUT <i>secteurs biologie et agroalimentaire</i>	Biologie	<ul style="list-style-type: none"> ● concours agro-véto (voie C)
BTS - 2e ou 3e année de LP-BUT <i>secteur de la chimie</i>	Métiers de la chimie	<ul style="list-style-type: none"> ● Ecoles de la Fédération Gay-Lussac ou autres écoles d'ingénieurs dans les domaines de la chimie et de la physique (intégration sans concours, sur contrôle continu ou sur dossier)
BTSA aménagement OU Validation de 2 ans de formation supérieure (culture générale, arts graphiques et plastiques)	Métiers de l'horticulture et du paysage	<ul style="list-style-type: none"> ● Ecoles nationales supérieures du paysage
BTS - 2e ou 3e année de LP-BUT <i>secteur tertiaire</i>	Economie-gestion	<ul style="list-style-type: none"> ● Ecoles de commerce et de management, principalement des banques Passerelle 2 et Tremplin 2 (intégration en 2nde année) ● Poursuite en M1

Sigles

AES : Administration économique et sociale
ATS : Adaptation des techniciens supérieurs
BTS : Brevet de technicien supérieur
BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole
BTSM : Brevet de technicien supérieur maritime
CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles
LP-BUT : Licence professionnelle - Bachelor universitaire de technologie